

Québec, le 1 novembre 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, 1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la question inscrite au feuillet le 21 septembre dernier au sujet de la contribution monétaire demandée aux journaux en vertu du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables.

Les enjeux soulevés par les journaux ne sont pas qu'environnementaux, mais dépendent aussi du contexte économique et culturel dans lequel ils évoluent, leur industrie étant en pleine mutation avec le virage numérique.

Toutefois, cette contribution monétaire s'inscrit dans le cadre du Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles, qui prévoit que les entreprises qui mettent en marché des contenants, des emballages, des imprimés et des journaux compensent les municipalités pour les coûts qu'elles défraient pour la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables.

En vertu de ce Règlement, l'industrie des journaux est représentée par un organisme agréé par RECYC-QUÉBEC. C'est cet organisme agréé, RecycleMédias, qui a la responsabilité d'élaborer un tarif pour répartir entre ses membres les coûts à compenser, notamment en fonction des quantités mises en marché.

La situation particulière des journaux est déjà prise en compte dans le Règlement. Premièrement, le pourcentage des coûts à compenser par cette industrie a été limitée à 10,4 % en 2013 et 2014 et a été réduite à 8,7 % en 2015

et pour les années subséquentes. Deuxièmement, une partie de leur contribution peut être versée en biens et services (placements publicitaires). Cette compensation en biens et services ne peut excéder 3,8 M\$, montant qui a été augmenté par rapport à 2013 et 2014 (3,42 M\$).

Je demeure sensible aux enjeux soulevés par l'industrie des journaux et c'est pourquoi j'ai mandaté RECYC-QUÉBEC pour initier, dans les prochaines semaines, des discussions avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et le ministère de la Culture et des Communications, dans le but d'identifier des pistes de solutions globales pour cette industrie.

L'ensemble de nos actions en ce sens font partie intégrante de notre démarche destinée à bâtir ensemble une société durable pourvue d'une vision d'avenir assurant la meilleure qualité de vie qui soit à nos enfants.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



DAVID HEURTEL